

**Bureau Directeur des 12 et 13 septembre 2013**

Présents : BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, VILLEPREUX Brigitte.  
Assistent : BIOJOUT Marie-Christine, DUBUS Odile, GARCIA François, GERMAIN Jean-Michel, PERSIAUX Michel, PERRUCHET Claude, BANA Philippe, JACQUET Michel, PRADIER Grégory, SEREX Francis.  
Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, SAURINA Patricia, MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël. La séance est ouverte le jeudi 12 septembre à 16 h 30 au siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur valide les procès-verbaux des réunions du 11, 18, 26 juillet et 7 août 2013

Joël DELPLANQUE souhaite rappeler les demandes formulées par des administrateurs sur la tenue des réunions institutionnelles (Bureau Directeur ou Conseil d'Administration). Ces dates doivent être programmées dans les agendas personnels pour s'assurer d'un maximum de présences et donner toutes les garanties que les contenus répondront aux attentes de chacun. Les réunions du Bureau Directeur, éventuellement élargies, doivent permettre d'échanger sur la vie courante fédérale. Les réunions du Conseil d'Administration doivent devenir un moment de débat sur les choix que nous sommes amenés à faire dans le cadre du Projet Fédéral entre les Assemblées Générales ou à proposer à l'Assemblée Générale suivante.

Le Bureau Directeur accueille Grégory PRADIER, Directeur des Services, en charge du suivi des salariés en lien avec les chefs de services. Il est notamment chargé des questions relatives à la formation du personnel, de la coordination transversale entre les services et du suivi des projets en cours (dont la mise en œuvre d'outils de reporting et le renforcement des processus d'informations). A ce titre, il servira de lien entre les élus et l'ensemble des services. Enfin, il veillera au contrôle des procédures budgétaires existantes, participera à l'exécution budgétaire fédérale et travaillera à la mise en œuvre de budgets pluriannualisés.

Le Président informe le Bureau Directeur des démissions de Grégory PRADIER et de Véronique PECQUEUX-ROLLAND en tant que membres du Conseil d'Administration. D'autres administrateurs sont susceptibles de quitter leur siège, aussi il présente des candidats potentiels qui ont été contactés mais il sera attentif à toute proposition des membres élus.

Le calendrier électoral des Ligues et Comités 2017 nécessite de demander une dérogation au Ministère des Sports compte-tenu à la fois du Mondial 2017 et des textes susceptibles d'être adoptés à la rentrée 2013 par le parlement. Le principe serait de programmer les Assemblées Générales électives en février et mars 2017 pour les Comités et Ligues dans cet ordre, celle de la FFHB se situant en avril 2017. Un échéancier sera soumis au Conseil d'Administration d'octobre 2013 par Claude PERRUCHET.

Philippe BANA rappelle les changements de méthode mis en place par la DTN avec comme axe majeur le travail sur les joueurs formés localement ainsi que le renouvellement de l'encadrement des équipes de France en particulier chez les masculins qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin 2014. Il s'agit aussi de poursuivre la restructuration des encadrements des ligues qui doit permettre aux CTS de s'engager, en partie, sur des missions nationales. La labellisation des structures pôles Espoirs est en cours d'instruction avant présentation au Ministère ; de même que la structuration de l'encadrement des Equipes de France dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Rio de Janeiro. Ces restructurations auront pour effet une nouvelle manière d'appréhender les Parcours d'Excellence Sportive à travers d'une part les nouvelles formes de compétitions (IC, IL et IP) et d'autre part une valorisation de l'accompagnement des joueurs dans la filière de 15 à 19 ans. Le Bureau débat de ces différents points et particulièrement de l'évolution des ressources actuelles à la tête des Equipes nationales.

Par la suite, les finances du sport amateur et du sport professionnel, au regard des dynamiques en cours, sont abordées. S'en suit un débat sur les commissions de contrôle de gestion, entre l'existant et les hypothèses d'évolution.

En outre, le Bureau Directeur regrette que la réunion prévue entre les Bureaux Directeurs de la FFHB et de la LNH ne puisse se tenir demain vendredi 13 septembre. Joël DELPLANQUE et Philippe BERNAT-SALLES doivent se rencontrer pour finaliser les échanges indispensables avec le secteur professionnel sur des sujets très divers.

Le Projet de la Maison du Handball reste une préoccupation essentielle des élus fédéraux mais il nécessite des choix stratégiques et politiques au niveau du dimensionnement de cet équipement, de sa situation géographique en lien avec les capacités financières de la fédération. Ces choix restent urgents mais ils sont liés à la requalification du programme et du modèle économique après l'abandon du projet de Colombes. Des hypothèses budgétaires ont été présentées par Alain KOUBI et Michel JACQUET pour 2014 à 2017. Ainsi le Bureau Directeur, unanime, souhaite que Gesthand 3 soit mis en place et que les études préalables soient poursuivies. D'autre part, certains dossiers comme le Mondial 2017, les aides aux politiques territoriales, les préconisations de l'ACOSS, la centrale d'achats et les résultats des Equipes de France A masculine et féminine restent essentiels pour la dynamique fédérale. Les recettes pourront s'appuyer sur des emprunts, des subventions diverses, l'utilisation des fonds déjà affectés à la Maison du Handball mais aussi sur l'augmentation de la part fédérale des cotisations « licences ». Il est évident qu'un certain nombre d'économies devront aussi être envisagées.

A partir de ces données budgétaires préalables, différents scénarii de Maison du Handball sont présentés, achat d'un nouveau bâtiment / vente du siège actuel, démolition et reconstruction sur site. Le Bureau Directeur exprime un avis unanime sur la nécessité d'avoir très rapidement un nouveau siège social permettant d'une part d'apporter des conditions de travail améliorées pour les salariés et élus, et d'autre part d'anticiper les besoins à venir pour le Comité d'Organisation du Mondial 2017. Dans cette hypothèse, l'institut de formation et le centre technique national pourraient être dissociés des éléments actuels. Joël DELPLANQUE propose de poursuivre les discussions avec les différentes collectivités d'Ile de France quant au Centre Technique National dont le programme devra être précisé par la DTN. Il affirme notre volonté d'agir sans renoncer à nos engagements. Le Conseil d'Administration du 18 et 19 octobre nous amènera à poursuivre notre réflexion avec une décision à prendre pour une présentation à l'Assemblée Générale de Martinique.

Claude PERRUCHET présente les modifications des Statuts de la FFHB évoqués lors de la dernière Assemblée Générale de Caen, qui prennent en compte le cadre du projet de loi sur la parité dont notre fédération souhaite une application pour les instances nationales dès les élections de 2017. A ce jour, il n'y a eu que peu de contributions, malgré cela, il nous paraît important de lancer ce débat pour la prochaine Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration, dans sa fonction affichée dans nos statuts, doit évoluer vers une composition qui doit allier à la fois l'efficacité (un Président et une équipe) et la représentation de la diversité des forces vives du handball national pour enrichir les problématiques qui se posent et se poseront dans le temps aux acteurs et décideurs du handball. Lors de cette présentation un certain nombre d'amendements ont été proposés, adoptés ou mis en attente de clarification. Claude PERRUCHET synthétisera ces propositions pour soumettre au Conseil d'Administration du mois d'octobre une version (V9) qui sera ensuite diffusée aux Territoires dans le cadre habituel des vœux.

Le Président souhaite aussi que, conformément à ses engagements, un cadre règlementaire soit proposé dans le Guide financier pour les attributions du FADTE dans le processus des politiques territoriales. Le trésorier fera des propositions dans ce sens.

Le Président de la FFHB a été saisi par la Ligue du Languedoc-Roussillon d'actes de bizutage perpétrés dans le cadre du Pôle masculin de Nîmes. Le Bureau Directeur, unanime, réaffirme sa détermination de lutter, dans toutes les circonstances, contre toute forme de ce type de pratique que nous jugeons inadmissible et contraire à nos valeurs. Il félicite les acteurs pour leur mobilisation immédiate et la condamnation unanime à l'égard de ces comportements. Il approuve les décisions du Président de s'adresser à l'ensemble des structures relevant de notre fédération et son soutien aux décisions prises par les différentes parties dans le cadre des compétences de notre fédération. Il indique que, à sa demande, les responsables des PES masculin et féminin ont adressé à l'ensemble des responsables de pôles la fiche pratique élaborée en 2011 relative aux « idées reçues sur le bizutage » qui rappelle les responsabilités de chacun.

Alain KOUBI informe le Bureau Directeur des préconisations de l'ACOSS pour clarifier les différentes situations au regard de la législation de la Sécurité Sociale. Ces dispositions concernent l'indemnisation des arbitres et juges-arbitres, des sportifs amateurs en centre de formation et des personnels salariés ou

d'encadrement des différentes structures du handball du club à la fédération. L'objectif réaffirmé par le Bureau Directeur est de se conformer à la législation en place et d'offrir davantage de sécurité juridique à toutes les structures.

Alain PORTES a souhaité, avant le TIPIFF de la fin du mois de novembre, mettre en place une rencontre contre la Tunisie pour préparer le prochain Mondial en Serbie. L'organisation de cette rencontre a été attribuée à la Ligue de Champagne-Ardenne sur le site de Reims le jeudi 28 novembre 2013.

Les travaux sont suspendus à 20 h 45 et ils reprennent le vendredi 13 septembre à 8 h 30.

Michel JACQUET présente le dossier de la Centrale d'Achats dont l'instruction est en cours dans le cadre d'une mise en concurrence de sociétés de prestations (4 offres reçues). L'objectif de cette centrale d'achat est d'aller au-delà d'une simple boutique fédérale et d'offrir un véritable service aux clubs (matériels de développement, matériels adaptés aux différentes pratiques, produits pour les licenciés, ...). Différents scénarii sont avancés visant à externaliser cette prestation et à renforcer le lien commercial avec nos partenaires actuels (Adidas, Humel, ...). Le rétro planning laisse à penser que la mise en place de cette centrale d'achat ne pourra pas être effective avant la mi-2014. En l'état, le contrat Fan Avenue permet au prestataire de vendre jusqu'à la fin de l'année 2014.

Michel JACQUET présente les principaux enjeux liés à l'organisation du Mondial 2017. Il évoque ainsi la réunion d'informations et de concertation du 9 juillet 2013 au CNOSF. Les sites présents ce jour-là et ceux qui ont déposé une intention de candidature dans la foulée, ont manifesté de la compréhension et un intérêt certain par rapport aux objectifs présentés. Le renforcement du pilotage national à travers le Comité d'Organisation France 2017 définit les fondations du Mondial 2017 sur un modèle économique adapté aux contingences actuelles qui privilégie l'assurance de la mutualisation des moyens financiers pour une réussite d'ensemble de cette compétition. Dans la négociation avec l'IHF, la promotion et la lisibilité des territoires doit permettre à nos partenaires de faire apparaître l'image de chacune des structures qui participent à la réussite de l'opération. Le calendrier a été précisé avec un 1<sup>er</sup> choix des sites durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014 après un dépôt des dossiers le 4 octobre 2013 et des visites sur site.

Les Projets d'Animations Périphériques seront mis en place à partir d'une organisation interne qui associera les territoires et la Commission Développement sur la base du travail réalisé à Granollers en janvier 2013 et d'un document réalisé par Sport + Conseil. Il s'agira dans un premier temps de concilier les animations de caractère national tout en permettant l'expression locale des animations. Une première réunion se déroulera le 24 octobre 2013 pour un premier échange sur ce sujet.

Les Fonds 2012 dédiés aux Animations Périphériques qui ont été attribués aux Ligues ont fait l'objet de demandes de Projets qui ont été reçues et étudiées par un groupe de travail pour validation. Celles-ci sont en cours. A ce jour, 13 ligues ont reçu le financement, il a été demandé un complément à 13 autres ligues et une seule ligue n'a pas encore envoyé son projet.

Le Bureau Directeur demande au Président de systématiser le dépôt d'un appel incident au disciplinaire en cas d'appel principal d'un dossier disciplinaire, national, régional ou départemental.

Le Bureau Directeur autorise l'inscription à l'ORIAS de la FFHB dans le cadre de la catégorie de mandataire d'assurance ; le mandant étant MMA. D'autre part, il valide Gilles BASQUIN, administrateur fédéral, qui sera l'intermédiaire d'assurance.

Jocelyne MOCKA-RENIER fait le point de la situation en Guyane à partir des informations de Claude SCARSI et de Philippe BANA. Le Bureau Directeur propose un contrôle de gestion qui sera assuré par la Commission des Finances sur les comptes de cette Ligue en lien avec l'embauche d'Agathe ALAIS. L'aide de la FFHB sur les Inter comités, un certain nombre de documents et une régularisation des créances des clubs doivent permettre aux activités de la Ligue de se régulariser. Cette Ligue dispose depuis le début de cette saison sportive d'un local mis à sa disposition par le Conseil Général. Les Ligues ultra marines des Caraïbes sont invitées au Congrès de l'IHF à Doha.

Philippe BANA nous informe de la situation de Tahiti où le Président Robert ANANIA a pris un certain recul et où la gestion des affaires courantes est assurée par Michel TEUIRA, vice-président. Les déplacements des équipes de Polynésie ou de Nouvelle Calédonie sont de plus en plus difficiles compte-tenu

des difficultés de fonctionnement de ces structures et des coûts pour participer aux compétitions en métropole. Le Conseil d'Administration d'octobre sera saisi de propositions éventuelles à faire pour aider ces territoires.

Joël DELPLANQUE souhaite que le Président de la Confédération Panaméricaine soit invité l'Assemblée Générale de la FFHB en Martinique.

Un certain nombre de disposition réglementaires ont été adoptés par le Bureau Directeur :

- Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral et sur proposition de Marie BOURASSEAU, présidente, le Bureau Directeur approuve la désignation de Pierre PRADEAU comme membre de la Commission nationale d'examen des Réclamations et Litiges.

- Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de François GARCIA, Président de la Commission Centrale d'Arbitrage, le Bureau Directeur approuve la désignation d'Emile CATAN, pour le secteur Caraïbes, et de Stéphane ERAPA, pour le secteur Océan Indien, à la Commission Centrale d'Arbitrage. Ils sont désormais intégrés dans l'équipe CCA comme membres actifs et ils seront également nos contacts privilégiés dans tous les domaines concernant l'arbitrage.

- Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral et sur proposition de Claude PERRUCHET, président, le Bureau Directeur approuve la désignation de Christophe JANOT (responsable Equipements au sein de la LNH) comme membre de la Commission nationale des statuts et de la réglementation au sein de sa division Equipements.

- La Ligue de Bourgogne a transmis à la FFHB le 12 juin 2013 un dossier de demande de renouvellement de la convention entre les clubs AS Auxois et HBC Semur en Auxois pour évoluer en nationale 3 féminine en 2013-2014. La Commission nationale des statuts et de la réglementation a traité cette demande le 19 juin 2013 et la convention a été approuvée par le Bureau Directeur le 11 juillet.

Le document mentionnait également une équipe « -18 ans filles » mais « évoluant en championnat de France la prochaine saison ». La commission n'a pas évoqué cette équipe, pour deux raisons :

1) Le dossier concernant la saison 2013-2014, la « prochaine saison » a été comprise comme étant la saison 2014-2015 ;

2) Les conventions entre clubs concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France Jeunes obéissent aux dispositions de l'article 26 des règlements généraux et doivent faire l'objet d'un dossier particulier. Ce qui n'était pas le cas en espèce, puisqu'aucun élément concernant une convention « -18 ans filles » ne figurait dans le dossier transmis le 12 juin.

La Ligue de Bourgogne a fait savoir à la commission le 20 août 2013 qu'il devait y avoir un malentendu car cette convention avait été autorisée au niveau régional en 2012-2013 et avait gagné sportivement sa qualification pour le championnat de France 2013-2014.

La commission a alors demandé que lui soit transmis un dossier conforme afin de saisir le Bureau Directeur et lui demander d'autoriser exceptionnellement cette convention pour la saison 2013-2014. Ce document a été transmis par la Ligue de Bourgogne le 28 août 2013 et a été jugé recevable.

Par suite, sur proposition de la Commission nationale des statuts et de la réglementation, tel que prévu à l'article 25.4.2 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise donc la création de la convention entre les clubs AS Auxois et HBC Semur en Auxois pour évoluer en championnat de France jeunes féminines (moins de 18 ans) pour la saison 2013-2014.

Le Bureau Directeur valide les propositions de la Commission nationale des statuts et de la réglementation – division Equipements, dans l'ordre, les projets suivants, qui doivent être proposés au prochain Conseil d'Administration du CNDS du mois d'octobre 2013:

Priorité 1 : Projet n° 12489 : Construction du complexe sportif des Hauts d'Asnières à Asnières (PIFO)

Priorité 2 : Projet n° 13074 : Réalisation d'un complexe sportif couvert à Longvic (Bourgogne)

Priorité 3 : Projet n° 13000 : Création d'une salle multisports de dimension communautaire à Landerneau (Bretagne)

Priorité 4 : Projet n°11511 : Construction d'une salle multisports communautaire à Lisle sur Tarn (Midi-Pyrénées)

Priorité 5 : Projet n° 13057 : Réhabilitation du gymnase Bardin à Istres (Provence-Alpes)

Priorité 6 : Projet n° 12156 : Réhabilitation et mise en sécurité du palais des sports Gérard Marianne à Capesterre-Belle-Eau (Guadeloupe)

Priorité 7 : Projet n° 12237 : Démolition et reconstruction de la Halle des sports Romain Rolland à Argenteuil (PIFO)

Priorité 8 : Projet n° 12990 : Construction d'une salle de sports à Milizac (Bretagne)

Priorité 9 : Projet n° 12785 : Construction d'un gymnase ZAC Seguin Rives de Seine à Boulogne-Billancourt (PIFO)

Priorité 10 : Projet n° 13095 : Construction d'une salle de sport à Plélo (Bretagne)

François GARCIA remercie les services fédéraux d'avoir joué le jeu face aux difficultés rencontrées par rapport à une population hétéroclite qui composent les groupes G3 et G4 des arbitres. Les examens médicaux demandés à ces arbitres sont les mêmes que ceux demandés aux G1 et G2 ; or les exigences dans ces niveaux de jeu vis-à-vis des joueurs sont moins grandes que les populations de joueurs qui pratiquent au niveau des arbitres du G1 et G2. Joël DELPLANQUE fait remarquer que les populations d'arbitres sont aussi différentes puisque nous avons reculé lors d'une dernière Assemblée Générale l'âge limite pour arbitrer (60 ans) pour toutes les divisions, donc nous nous trouvons devant plus de personnes qui peuvent arbitrer au-delà de 40 ans contrairement aux joueurs de ces divisions. Il s'agit donc de préoccupations de santé publique. Aussi il souhaite que nous sollicitons les avis de Gérard JUIN, médecin fédéral, et de la Commission médicale nationale pour étudier les dispositifs susceptibles d'être mis en place à compter de la saison 2014-2015. Enfin François GARCIA remercie les services de l'informatique du travail réalisé avec ihand afin de répondre aux exigences de la CCA qui souhaitait retrouver les mêmes fonctionnalités qu'avec son outil précédemment utilisé. Les efforts de chaque partie ont permis de continuer à travailler ensemble pour intégrer la CCA dans l'outil fédéral.

Jean-Michel GERMAIN évoque la mission intégrité sur laquelle il a été missionné par le Président. A ce jour, il s'agit surtout de relancer la machine. La FDJ nous a appris beaucoup de choses, les moyens et les organisations à mettre en place, mais la difficulté essentielle à ce jour vient du secteur professionnel masculin auprès duquel il est difficile d'intervenir. Un stage a été organisé mais avec peu de participation et d'engouement. Un stage a été mis en place par la LNH elle-même qui a été un peu mieux suivi mais un travail collaboratif semble nécessaire. Des interventions auprès des collectifs des équipes de France de Jeunes, surtout masculines, ont été mises en place. La participation de l'encadrement de ces équipes a été bien appréciée. La qualité des documents publiés à 3 reprises dans le Handmag sur cette question est évidente mais les jeunes en ont malgré tout une connaissance limitée. Ces actions de prévention et d'informations paraissent indispensables en utilisant les représentants des joueurs et ceux qui travaillent avec les jeunes dans les clubs. Un document par structures pourrait servir de lien avec une mise à disposition sur le site fédéral. Mais en l'état actuel, il faut rappeler à tous que le Handball donc la FFHB a des engagements à respecter sur ce sujet. Philippe BANA souhaite une intervention de Jean-Michel GERMAIN dans le cadre des réunions de la DTN et auprès des structures de formation.

Brigitte VILLEPREUX rappelle la mise en place des visites des territoires. Malgré les difficultés au niveau des ressources humaines, ces visites se déroulent dans un bon climat de travail et d'échanges, elles sont riches et permettent d'avoir une photographie du travail réalisé par les territoires au-delà des indicateurs chiffrés habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général